

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À INSTAURER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES EN
FORMATION - (N° 323)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Ballard, Mme Auzanot, M. Chenu, M. Barthès, M. Allisio, M. Beaurain, M. Bentz,
M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, Mme Grangier, Mme Galzy, M. Gillet,
Mme Florence Goulet, Mme Colombier, M. Grenon, M. Guinot, M. Jolly, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout,
M. Giletti, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, Mme Hamelet,
M. Jacobelli, M. Hébrard, M. Guitton, M. Dessigny, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Cousin,
M. Chudeau, M. Baubry, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, M. de Lépinau,
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet,
M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,
M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul,
Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,
M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon,
M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et
M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette allocation est subordonnée à 40 heures par mois d'une activité bénévole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à compléter l'alinéa 6 de l'article 1er.

En cas de vote de cette proposition de loi, il semble important d'éviter toute dérive en subordonnant l'octroi de cette garantie d'autonomie à 40 heures par mois, soit environ 10 heures par semaine, de bénévolat. Cet amendement poursuit un objectif de responsabilisation des jeunes et encourage ces derniers à œuvrer pour l'intérêt général.